

Cette brochure a été réalisée dans le cadre du projet de réseau « Amélioration des conditions d'accueil pour les Schutzsuchende, Schutzberechtigte und vorübergehend Schutzberechtigte in Brandenburg » (en bref : VASiB) de la Coopération pour les réfugiés dans le Brandebourg (KFB).

Pour en savoir plus sur le projet VASiB et la KFB voir : www.kooperation-für-flüchtlinge-in-brandenburg.de



Font partie de la KFB :



Vous pouvez télécharger un modèle d'opposition à cette adresse Web :



bit.ly/muster_widerspruch

Vous pouvez également trouver des informations pour trouver un logement ici :



bit.ly/info_wohnung

Le projet VASiB ainsi que le dépliant sont soutenus par :



Kofinanziert von der Europäischen Union

Gefördert durch:



Informations et options d'action sur les frais excessifs dans les centres d'hébergement collectifs du Brandebourg

Logement hors de prix ? Non merci !



Si vous vivez dans un logement collectif (GU) et que vos propres revenus mensuels dépassent un certain montant, vous devrez payer des frais pour votre logement. La plupart de ces frais sont forfaitaires par personne. Pour quelques mètres carrés et l'utilisation des sanitaires et des espaces communs, les frais par mois varient entre 225 et 480 euros par personne. Pour les familles nombreuses, les frais peuvent être particulièrement élevés.

Le conseil des réfugié(e)s du Brandebourg et le réseau VASiB s'engagent pour un logement abordable. Le réseau critique les frais élevés et conseille aux personnes concernées de se défendre contre des frais excessifs.

VOUS PENSEZ QUE LES FRAIS DE VOTRE LOGEMENT SONT TROP ÉLEVÉS ? VOICI CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE À CE SUJET:

1. DEMANDER UNE NOTIFICATION DE FRAIS

Demandez à l'autorité une notification de frais. Les frais ne doivent inclure que les frais de logement, de chauffage et d'électricité et doivent être clairement décrits.

2. DEMANDER CONSEIL

Faites-vous aider par un bureau de conseil ou un:e avocat:e spécialisé(e) en droit social. Le guide du conseil des réfugiés du Brandebourg (bit.ly/weg_weiser) indique les bureaux de consultation près de chez vous. Si vos revenus ne sont pas trop élevés et que vous n'avez pas d'assurance de protection juridique, vous pouvez demander un certificat d'aide à la consultation auprès du tribunal d'instance. Vous devez déclarer vos revenus et votre patrimoine.

Vous trouverez un modèle d'opposition ici. Veillez à y inclure vos données personnelles et les informations relatives à votre cas particulier.

Prénom, nom
Adresse
né(e) le ..., à ...

Opposition contre la notification de frais pour l'utilisation des installations d'hébergement provisoire (hébergement collectif)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je fais opposition, dans les délais impartis, à la notification de frais du [date] et je demande le sursis à son exécution.

La base de calcul des frais d'utilisation d'un montant de ... euros n'est ni expliquée ni compréhensible. Je vis dans un logement collectif avec plusieurs personnes dans une chambre, je ne dispose que d'environ 6 mètres carrés d'espace habitable en plus des locaux communs et des sanitaires. Cela correspond à un prix au mètre carré de ... euros, ce qui peut sans autre être considéré comme de l'usure.

Je suis obligé:e de vivre dans le logement commun, car je n'ai pas encore pu trouver de logement. Dans le logement communautaire, je suis soumis à de nombreuses restrictions qui n'existeraient pas dans un appartement en location. Par exemple, aucun visiteur n'est autorisé à passer la nuit chez moi, de nombreuses personnes, dont chacune a des besoins et un emploi du temps différents, cohabitent dans un espace restreint et je dois partager les sanitaires et les pièces communes avec d'autres personnes. Je n'ai aucune intimité, il y a constamment du bruit et il est très difficile de trouver le calme.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux
Signature, Date

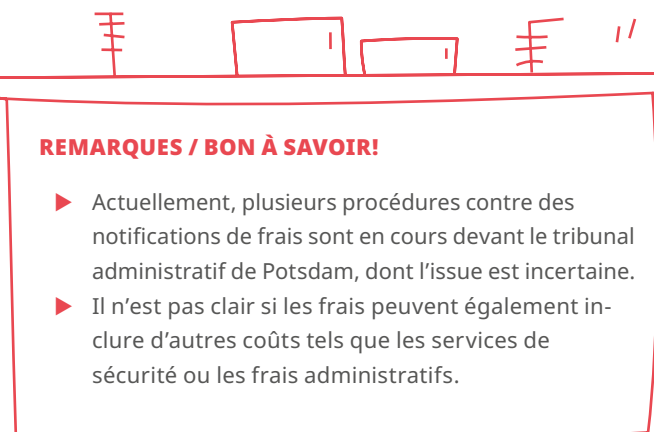
3. DÉPOSER UNE OBJECTION

Si vous pensez que les frais sont trop élevés ou incorrects, vous pouvez commencer une procédure d'opposition. Vous devez déposer l'opposition auprès du service social au plus tard dans le mois qui suit la réception de la notification de frais.

N'oubliez pas que l'opposition à la demande de paiement des frais d'utilisation n'a pas d'effet suspensif. Cela signifie que, malgré l'opposition, les redevances doivent être payées dans un premier temps. Dans le modèle d'opposition, il convient donc d'ajouter une demande de suspension de l'exécution avec une bonne justification. Si la demande de suspension de l'exécution est acceptée, vous ne devez pas payer pour l'instant. Vous devriez toutefois économiser ou mettre de côté la somme d'argent.

4. DERNIÈRE OPTION : INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE

Si l'opposition n'aboutit pas, vous pouvez porter plainte devant le tribunal. Si vous portez plainte, vous pouvez aussi perdre la procédure. Vous devrez alors supporter vous-même les frais de la procédure judiciaire. Sous certaines conditions, vous pouvez demander l'aide judiciaire. Les avocats peuvent vous aider dans cette démarche.



REMARQUES / BON À SAVOIR!

- ▶ Actuellement, plusieurs procédures contre des notifications de frais sont en cours devant le tribunal administratif de Potsdam, dont l'issue est incertaine.
- ▶ Il n'est pas clair si les frais peuvent également inclure d'autres coûts tels que les services de sécurité ou les frais administratifs.